



# Conseil de quartier CAZAUX

Compte-rendu de réunion

Mercredi 12 juin 2019

Cabinet du Maire  
Démocratie de Proximité  
05 56 22 38 72  
[proximite@latestedebuch.fr](mailto:proximite@latestedebuch.fr)

Le conseil de quartier de Cazaux s'est réuni le mercredi 12 juin 2019 à 18h, salle des Associations à Cazaux.

## Étaient présents :

- Madame Monique GUILLON, Présidente du Conseil de quartier
- Monsieur Claude LAFON
- Monsieur Daniel LUTZ
- Madame Anne-Marie THOMAS
- Madame Véronique LEFEVRE
- Monsieur Daniel CASANOVAS
- Monsieur José PARACCHINI
- Monsieur Alain CLOUE
- Monsieur Cédric MALLEVRE
- Madame Hélène LAMEIGNERE
- Madame Laetitia YON

## En présence de :

- Madame Loretta LAHON-GRIMAUD - Adjointe au Maire
- Madame Rébecca BIOSCA, Responsable du Service Environnement et Développement Durable à la Mairie
- Monsieur Dominique DUCASSE, Adjoint au Maire
- Monsieur Nicolas HENIN - Conseiller municipal
- Madame Marine COULOMBAN – Administratif

## Excusés :

- Monsieur Fabrice PETIT - Directeur de Cabinet
- Monsieur Jacques CAMPOT
- Madame Martine BROCAS
- Monsieur Hugues BROCAS

- Madame Virginie CASTAGNET
- Monsieur Daniel LACOSTE

■ Mme GUILLON, Présidente du Conseil de quartier de Cazaux, ouvre la séance. Elle a convié le Conseil afin que M. DUCASSE, Adjoint au Maire chargé des Travaux, Environnement, Développement Durable, et Conseiller COBAS délégué à l'Environnement et au Développement Durable, et Mme BIOSCA, Responsable du Service Environnement et Développement Durable à la Mairie, présentent le Zéro Pesticide. Différents points ont été abordés :

- Les pesticides, qu'est-ce que c'est ?
- Les effets des pesticides,
- REPAR Pesticides, le réseau de surveillance des pesticides :

<https://www.siba-bassin-arcachon.fr/actions-environnementales/les-reseaux-de-surveillance-repar-et-rempar/repar>

- La réglementation avec la Loi « Labbé » :  
L'utilisation des pesticides est interdite :

- pour les communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- et pour les particuliers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019,

- Retour sur les actions mises en place depuis plusieurs années :  
La Ville n'a pas attendu la loi pour agir. Depuis 2008, dans le cadre de l'Agenda 21 communal :

- Gestion écologique des espaces verts :

Réduction (- 64 % entre 2008 et 2014) puis suppression (depuis 2015) des pesticides grâce à la mise en place de méthodes « éco-responsables »,

- Formation des équipes,

- Amélioration de la sécurité,



- Au sein de la Commission Environnement du SIBA : Partage d'expériences, échanges, avec les communes du Bassin,

- Les impacts sur la gestion des espaces communaux,
- Les impacts sur le paysage,
- Les bénéfices,
- Sensibilisation de la population,
- Une démarche à l'échelle du Bassin :

<https://www.siba-bassin-arcachon.fr/actions-environnementales/les-reseaux-de-surveillance-repar-et-rempar/haro-sur-les-produits-phytosanitaires>

- A l'issue de cette présentation, Mme BIOSCA et M. DUCASSE remercie le Conseil pour son écoute : place aux remarques questions et idées. Des « balles de graines » sont également distribuées à l'assistance :

<https://balles-de-graines.com/>

-  M. DUCASSE souligne que le Zéro Pesticide, c'est entre autres ne pas s'intoxiquer et ne pas intoxiquer les autres, c'est accepter le retour d'une flore qui avait disparu mais également d'une faune. Il signale ensuite au Conseil que lors des conseils des Sages et du quartier Centre – Aiguillon de juin, tous les membres se sont accordés à dire que les gens devraient être responsables de leurs trottoirs. En effet, si la partie privée est à la charge du propriétaire, la partie publique est à la charge de la municipalité. Les Conseillers ont estimé que les gens devraient toutefois faire preuve de civisme et nettoyer leurs trottoirs. Il leur a semblé important que la Municipalité communique et explique le zéro pesticide, donne des astuces (conseiller, par exemple, des plantes qui ramènent les abeilles et remplacent les mauvaises herbes), et encourage les administrés à nettoyer leurs trottoirs via le MAG de la Teste de Buch et le site internet de la Ville.
-  Voici un lien vers un site internet avec de nombreux conseils sur les techniques alternatives de jardinage sans pesticides (plateforme officielle "Ecophyto" réalisée avec le soutien du ministère en charge de l'environnement et de l'ONEMA - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) : <https://www.jardiner-autrement.fr/>

 Des conseillers s'interrogent sur les désherbeurs thermiques.

-  Ils sont adaptés aux petites pousses et sur des surfaces restreintes.

 Ils s'interrogent ensuite sur le désherbage à l'eau bouillante.

-  Les agents des espaces verts ont remarqué que les végétaux repoussaient plus vite et plus fort.


 Des conseillers s'inquiètent que le Roundup soit toujours en vente.

-  Si on regarde la composition des bidons de Roundup qui sont en vente légale aux particuliers actuellement, c'est très majoritairement de l'acide acétique soit du vinaigre.

 Le Conseil s'inquiète du fait qu'une utilisation massive d'acide acétique / de vinaigre soit néfaste pour l'environnement.

 Un conseiller se demande ensuite comment se débarrasser des pesticides que l'on pourrait avoir en stock ?

-  Il faut les apporter en déchetterie.

 Les conseillers s'interrogent et échangent sur différents moyens d'entretenir son jardin sans pesticides. Ils partagent également des « recettes » contre les nuisibles ; par exemple, un piège anti frelons asiatiques : prendre une bouteille plastique en l'état (sans la découper ni la retourner), découper des trous assez gros pour le frelon asiatique tout autour, dans le

tiers supérieur de la bouteille, verser de la bière brune, de la grenadine et du vin blanc (ce dernier repousse les abeilles).

Voici d'ailleurs quelques liens utiles :

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-sanitaire/Frelon-asiatique>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034455279&categorieLien=id>

C'est en effet à la préfecture d'organiser la lutte anti frelons asiatiques sur son territoire et à l'Etat de prendre en charge financièrement les interventions de destructions de nids.

Des conseillers se demandent si le compost vendu par la COBAS est certifié sans pesticide.

Le compost est normé Agriculture Biologique. Il doit être analysé pour être commercialisé

Mme GUILLON remercie Mme BIOSCA qui quitte la séance puis fait le point sur les réponses apportées *aux demandes et observations du conseil de quartier du lundi 1er avril 2019* :

Des conseillers s'interrogent sur les règles d'urbanisme concernant les clôtures sur rues : faut-il une autorisation ?

En effet, une autorisation préalable de travaux doit être demandée et accordée.

Un conseiller reste mécontent que plusieurs maisons ne respectent pas les règles de l'urbanisme à Cazaux et qu'il n'y ait pas de conséquences : il cite le 22 rue Jean Lavigne qui a édifié une clôture sur rue d'1,80m et qui a empiété sur le trottoir ne laissant que peu de passage pour les piétons. Il estime que cette maison aurait dû être frappée d'alignement.

Rue André Lafont : des conseillers rappellent les problèmes d'inondation en bas du plateau, signalent des trous dans la rue et attirent l'attention sur le stationnement des véhicules sur les trottoirs qui gênent la circulation des piétons se rendant à l'école maternelle.


Réponse du Pôle Technique : Problème pris en compte par le pôle technique concernant la gestion des eaux pluviales et intégré dans le projet de la rue du Maréchal Leclerc.

Le manque de visibilité du panneau STOP rue Robert Schuman à cause d'un chêne est signalé.

Les services techniques étudient une solution pour résoudre ce problème dans le cadre des travaux.

Réponse du Pôle Technique : Pris en compte projet aménagement allée du Moulin / rue Robert Schuman. Allée du Moulin : travaux prévus second semestre 2019.

Madame GUILLON précise que les STOP vont être inversés.

 Un conseiller signale que rue Raymond Daugey, il reste des déchets (gravats, tuyaux, etc.) laissés par l'entreprise sur la partie qui a été refaite et notamment dans les fossés.


 Cela va être signalé aux services techniques.

 Réponse du Pôle Technique : C'est fait.

 Une conseillère s'interroge sur la vérification des pièges à chenilles.


 Réponse du Pôle Technique : Un suivi est fait par le service forêt (changement des pièges régulièrement).

### **Demandes et observations des conseillers de quartier** :


 Un conseiller soumet une demande pour sa nièce, en fauteuil roulant et résidant au 23 rue du Commandant Marzac. En effet, elle ne peut pas se rendre au centre-ville de Cazaux depuis chez elle. Il demande donc un aménagement en face du 23 rue du Commandant Marzac afin qu'elle puisse emprunter la piste cyclable.

 Un conseiller signale que des travaux similaires ont été faits au croisement de la rue du Commandant Marzac et de l'impasse du Commandant Marzac.


 Nous allons voir quels aménagements sont envisageables.

 Un conseiller nous alerte concernant le 45 rue du Commandant Marzac qui n'est plus entretenu. Il ne sait pas comment joindre les propriétaires de la maison. Il a lui-même taillé les haies côté rue.


 Nous allons le signaler à la Police Municipale.

 Ce même conseiller fait ensuite remarquer qu'en sortant du magasin Auchan, lorsqu'on arrive au rond-point à droite, au milieu du rond-point, il y a une flèche sur la droite : « La Teste de Buch », et en dessous : « Lac de Cazaux ». Il s'interroge : pourquoi un panneau de La Teste de Buch quand on entre à Cazaux ?

 Un conseiller se pose des questions concernant deux jeunes africains résidents à Cazaux.

 Ce sont deux mineurs, un Guinéen et un Malien, arrivés en France dans des conditions extrêmement difficiles et qui ne représentent en rien un danger pour la population cazaline. Ils ont besoin d'être accueillis et intégrés.


 Une conseillère ajoute qu'une association de protection de l'enfance pour les mineurs isolés s'occupe d'eux.

 Un conseiller présente ensuite une affiche : « COLLE TON CHEWING GUM ICI » trouvée à Rodez ; il pense que cela pourrait être intéressant d'installer de tels dispositifs sur la commune.

 Nous allons soumettre cette idée aux services communication et développement durable.

 Un conseiller souhaite informer l'ensemble du Conseil :

- Le Raid de la Grande Dune, au Petit Nice, samedi 15 juin 2019,
- Les Foulées du Lac de Cazaux, dimanche 16 juin 2019,
- Conférence Champêtre avec des historiens cazalins, les Archers du Bassin, le Président de l'ACCA de La Teste de Buch, un apiculteur, le Président de l'Aappma La Gaule Cazaline, etc, et peut-être les Sonneurs / les Trompes de Chasse du Rallye de Cazaux, dimanche 7 juillet 2019 : conférence le matin à la grande Cabane d'Arnaud, pique-nique « tiré du sac » puis petit circuit l'après-midi pour parler de la faune et de la flore,
- Fin août 2019, fête de la chasse au Béquet, à l'Hippodrome, avec un stand de la Forêt Usagère tenu par le Syndic de Gujan Mestras, le Syndic de la Teste de Buch et le Syndic des propriétaires.

 Un conseiller s'interroge : les 7 et 8 septembre 2019, a lieu le Forum des associations au Parc des Expositions ; les associations cazalines y seront-elles représentées ou y aura-t-il un forum leur étant dédié ?

 Les associations cazalines seront présentes les 7 et 8 septembre 2019 au Forum des associations au Parc des Expositions.

 Madame GUILLON remercie les membres du Conseil de quartier de Cazaux de leur participation. La réunion prend fin à 19h45.